

Avertissement	Note au sujet de la proposition de mettre en place un dossier médical sur clé USB pour les patients en ALD
Titre	<p style="text-align: center;">DE L'INTERÊT ET DES MODALITES PRATIQUES D'UNE EXPERIMENTATION DE DOSSIER MEDICAL SUR CLE USB POUR LES PATIENTS EN ALD</p>
Situation	<p>Le système de gestion de l'ALD est basé sur un protocole d'accord entre le médecin traitant et le médecin conseil.</p> <p>Ce protocole est rédigé à partir de référentiels et il prend la forme d'un document de 4 pages autorecopiant (pas bien pratique) avec des pages 3 et 4 très différentes des pages 1 et 2.</p> <p>La page 3 est destinée à être portée par le patient et montrée à tout médecin dont il souhaite la pris en compte de l'ALD tout comme le serait la clé USB qui pourrait contenir beaucoup plus de renseignements.</p> <p>L'ALD est un élément important de la prise en charge car elle permet le remboursement à 100% de tout ce qui est validé en ALD. Notons que l'assurance maladie a tendance a demander le regroupement des pathologies sur le document ALD lorsqu'il en existent plusieurs alors que le patient peut avoir à la fois envie et a le droit de ne pas exposer toutes ses pathologies à chaque professionnel de santé.</p> <p>Chaque mise à jour nécessite une navette (papier) entre le médecin traitant qui met à jour, le médecin conseil qui valide et un retour vers le médecin traitant qui remet au final le volet patient mis à jour à ce dernier !</p> <p>Ce volet patient a été mis en place par la loi (août 2004) pour permettre une gestion de l'ALD par présentation du document.</p> <p>Cette page 3 du protocole est en réalité très peu utilisée.</p> <p>A notre connaissance, aucune étude n'en définit ni le contenu, ni les usages.</p> <p>Pourtant, la clé USB serait une démarche du même ordre, plus complexe, mais offrant des possibilités théoriques plus complètes. Notons en passant que la dématérialisation et la transmission des protocoles entre les médecins traitants et l'assurance maladie est à l'ordre du jour, mais que les conditions de réalisation sont peu pratiques car aucun lien avec les logiciels métier n'est opérationnelle : des années d'expérimentations pour aboutir à un dispositif que les médecins trouvent peu pratique et à peu près inutilisable et inutilisé, incompatible en plus avec l'univers Mac, pourtant important chez les médecins.</p>

<p>Commentaires Union Généraliste et FMF</p>	<p>La gestion informatique de ces données et échanges paraît logique et séduisante et il est temps qu'elle devienne la règle. Malheureusement, depuis des années, les efforts portent sur le contenant (le support des informations) alors qu'il aurait fallu commencer par définir le contenu. Le problème a été pris à l'envers.</p> <p>Dans le dossier ALD, il y a 2 éléments :</p> <p>1° la gestion des droits ALD : la clé USB copie la gestion papier actuelle sans résoudre aucun des problèmes qu'elle pose . Si le remplissage du protocole n'est pas automatisé et facilité entre les logiciels métier et le support utilisé, le nouveau dispositif n'a aucun intérêt. Si la navette entre le médecin traitant et le contrôle médical n'est pas facilitée, pas de progrès. Si la consultation du contenu pose plus de problèmes que la gestion papier actuelle (encore une fois, les documents papier sont peu utilisés par les médecins et les patients), où est son intérêt ?</p> <p>2° L'accès à un dossier médical est une nécessité. On ne voit pas en quoi la clé USB résoudrait le moindre problème posé par le DMP et à ce jour non résolu : double saisie, temps de lecture et de renseignement disproportionné au résultat, sécurité soit aléatoire, soit réhébitorie (la clé USB est un vecteur de virus en plus), non prise en compte de la place de la messagerie qui est pourtant le moteur de la relation de soins.</p>
<p>Conclusion</p>	<p>La clé USB est une mauvaise solution dans l'état actuel du parc informatique des médecins et de l'assurance maladie car elle ne permettra pas de résoudre le véritable problème : le renseignement du contenu de la clé.</p> <p>Il est probable que lorsque ce point sera résolu, on n'aura plus besoin de clé USB car l'accès à un DMP sera plus facile que la gestion d'une clé physique qui nécessite d'être portée par le patient avec une protection des données et un accès qui reste complexe.</p> <p>Il faut avoir le courage de ne pas mettre un centime dans cette expérimentation qui ne présente aucun intérêt réel, même si l'idée peut paraître séduisante.</p> <p>Si les députés veulent absolument une « expérimentation » utile sur l'ALD, il serait utile de se lancer dans l'utilisation d'un support qui existe et qui est largement utilisé : la carte Vitale.</p> <p>On pourrait peut-être tout simplement commencer par y mettre le nom du médecin traitant et de la mutuelle !</p>